



Succession grand oncle sans enfant avec un neveu encore vivant

Par **thierryy**, le **03/04/2017** à **01:23**

Madame,Monsieur,rnrnIl s'agit d'un cas assez complexe.rnrnMon grand oncle est décédé il y a très longtemps, il ne reste que un de ces frère vivant (mon oncle) et nous sommes certains qu'il n'avait pas d'enfant.rnrnMon grand oncle a acheté une concession (caveau) à perpétuité.rnrnJe souhaiterais mettre mon père selon ses voeux avant sa mort(son neveu) dans ce caveau hors l'administration bloque.rnrnPouvez vous me dire ce que je dois faire??rnrnNous avons déjà contacté un notaire qui n'a trouvé aucune trace d'acte dans son registre national.rnCependant cela ne nous permet pas d'ouvrir ce fameux caveau.rnrnDe plus nous souhaiterions récupérer les droit du caveau et par la même occasion récupérer son héritage si possible .rn Quelle sont les démarches qui me permettrons d'aboutir à ces fins?rnJe vous remercie d'avance, nous sommes vraiment triste de ne pas pouvoir respecterles volontés de mon père décédé il y a peu de temps (quelques jours).rnrnJe vous serais très reconnaissant.rnrnCordialement

Par **Tisuisse**, le **03/04/2017** à **09:35**

Bonjour,rnrnSi votre grand-oncle avait un frère, ce frère est aussi votre grand-oncle et non votre oncle, à moins que ce frère ne soit votre grand-père.rnrnPour le reste, voyez la mairie où est située ce cimetière.

Par **thierryy**, le **03/04/2017** à **10:12**

Je vous remercie pour votre réponse.
Mon grand père et mon père sont décédés il ne reste que le frère de mon père (mon oncle)qui est encore vivant.
???

Par **Tisuisse**, le **03/04/2017** à **10:31**

Oui, là c'est plus clair.
Cela étant, voyez la mairie de ce cimetière.

Par **thierryy**, le **03/04/2017** à **21:46**

Que pensez vous que la mairie va me demander comme dicumen???

Par **Tisuisse**, le **04/04/2017** à **05:48**

C'est elle qui décide.